

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
(68e réunion)

tenue le mercredi 26 janvier 2000

Ordre du jour:

1. Nomination à la présidence d'assemblée.
2. Acceptation des nouveaux et nouvelles membres.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal du 1^{er} décembre 1999.
5. Présentation des ententes de principe et période de questions.
6. Décisions :
 - 6.1 Entente de principe à la Table centrale (salaires, primes, droits parentaux, retraite).
 - 6.2 Entente de principe sur la Relativité salariale.
 - 6.3 Entente de principe à la Table sectorielle.
7. Moyens d'action (boycotts) - décisions.
8. Varia
 - 8.1 Reconnaissance.
9. Levée de l'assemblée.

Présences : 91 membres.

1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE

Résolution 68.1

Il est proposé de nommer Guy Lemire à la présidence de l'assemblée.

Prop. : Jacques Gagnon

App. : Thérèse Létourneau

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2. ACCEPTATION DES NOUVEAUX ET NOUVELLES MEMBRES

Aucun-e.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 68.2

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour présenté en y ajoutant un point 8.1 Varia - Reconnaissance.

Prop. : Roger Plamondon

App. : André Fontaine

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} DÉCEMBRE 1999

Résolution 68.3

Il est proposé d'accepter le procès-verbal de l'assemblée générale (67e réunion), tenue le 1^{er} décembre 1999, tel que rédigé.

Prop. : Hélène Denis

App. : Claude Marchand

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. PRÉSENTATION DES ENTENTES DE PRINCIPE ET PÉRIODE DE QUESTIONS

- < Le président, Denis Lamoureux, fait une présentation générale du déroulement de la négociation depuis 18 mois.
- < Le secrétaire, Jean Lacharité, présente l'entente de principe conclue à la table centrale sur les salaires, les primes et les droits parentaux.
- < Ivan L. Simoneau présente l'entente de principe sur la relativité salariale.
- < Claude Tétreault présente l'entente de principe conclue à la table centrale sur la retraite.
- < Claude Tétreault, Marie-Germaine Guiomar, Pierre-Paul Charlebois et Denis Lamoureux présentent l'entente de principe conclue à la table sectorielle.

6. DÉCISIONS :

Recommandations du Bureau exécutif :

A- Entente de principe à la table centrale

Que l'Assemblée générale adopte l'entente de principe intervenue à la table centrale sur les salaires, les primes, les droits parentaux et les régimes de retraite.

B- Entente de principe à la table sectorielle FNEEQ (CSN)

Que l'Assemblée générale adopte l'entente de principe intervenue à la table sectorielle FNEEQ (CSN) sur les matières normatives nationales et locales.

C- Entente de principe sur la relativité salariale

Que l'Assemblée générale adopte l'entente de principe intervenue à la table sectorielle FNEEQ (CSN) sur la relativité salariale des enseignantes et enseignants.

Résolution 68.4

Il est proposé d'accepter les recommandations A, B et C soumises par le bureau exécutif.

Prop. : Tom McConnell

App. : Claude Marchand

Pour: 64

Contre: 20

Abstentions: 2

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

7. MOYENS D'ACTION (BOYCOTTS) - DÉCISIONS.

Recommandation du bureau exécutif :

Que l'assemblée générale se prononce en faveur de la levée des boycotts.

Résolution 68.5

Il est proposé d'accepter la recommandation soumise par le Bureau exécutif.

Prop. : Denis Lamoureux

App. : Benoît Giroux

Amendement proposé :

Il est proposé d'ajouter « à la signature de la nouvelle convention » à la proposition.

Prop. : Alain Chevrette

App. : Clermont Olivier

L'amendement est rejeté à la majorité

Le vote est pris sur la proposition principale.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

8. VARIA

8.1 Reconnaissance

Résolution 68.6

Il est proposé que l'Assemblée générale vote une motion de félicitations au Bureau exécutif pour son excellent travail dans cette ronde de négociation.

Prop. : Chantal Daneau

App. : André Fontaine

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

André Marchand propose la levée de l'assemblée.

Denis Lamoureux, président

Jean Lacharité, secrétaire